



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la Réglementation et des Elections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Versailles, le **29 NOV. 2016**

Affaire suivie par :Hélène ROSENZWEIG

☎ : 01.39.49.74.56

✉ : helene.rosenzweig@yvelines.gouv.fr

Madame,

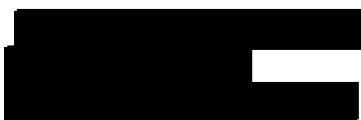
Votre courrier en date du 8 novembre dernier, sur le projet de la carrière Calcia sur la commune de Brueil en Vexin a retenu toute mon attention.

La région Mantaise possède un atout dans le domaine de la construction : un gisement de calcaire cimentier de qualité exceptionnelle qui a été classé en « zone spéciale 109 de ressource stratégique » par décret en 2000 qui s'étend, en outre, sur Brueil en Vexin et Sailly, consacrant l'intérêt général qui s'attache à l'exploitation de cette ressource. Les documents de protection (Charte du PNR...etc.) ou de planification de l'urbanisme tiennent compte de cette richesse du sous-sol et de l'intérêt qu'elle représente.

Le Groupe Calcia, qui exploite à Gargenville une cimenterie a marqué son intérêt pour la mise en exploitation de ce gisement pour l'alimentation de cet établissement unique en Ile de France, dont la production couvre 50 % des besoins yvelinois et 20 % des besoins de la région.

Les premières études environnementales et techniques ont été menées sur ce projet que j'ai déclaré d'intérêt général le 13 mai 2015 sans pour autant autoriser l'exploitation. Cette dernière ne pourra être envisagée sans la production par l'exploitant d'un dossier de demande qui analyse complètement les impacts et leurs moyens de réduction. J'ajoute que ce dossier sera soumis à une large procédure de concertation avec l'ensemble des parties prenantes et notamment les riverains , au travers d'une enquête publique. A cette étape de la procédure il ne peut être préjugé de la décision finale.

Suite à une première consultation du public qui s'est déroulée à l'automne 2014, un comité de suivi a été réuni par deux fois à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie. Un nouveau projet, en réponse aux légitimes interrogations des associations, a été présenté par l'entreprise au cours du premier semestre 2016.



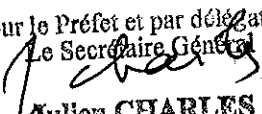
Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex

Tél. : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr

Les services de l'Etat sont aujourd'hui dans l'attente du dépôt du dossier définitif. L'autorisation d'exploiter ne pourrait intervenir qu'à l'issue d'une procédure réglementaire strictement encadrée par le code de l'environnement et après une enquête publique permettant à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer et de faire valoir leurs observations.

Telles sont les précisions dont je souhaitais vous faire part s'agissant de l'état d'avancement de ce dossier, auquel je demeure particulièrement attentif.

Je vous prie de croire Madame, en l'expression de ma parfaite considération.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES